

## Communiqué de presse

Paris, le 16 juin 2022

# LA CNCEF CRÉDIT PLAIDE POUR UN EXAMEN DES DOSSIERS SANS RÉMUNÉRATION

---

**L'écosystème du crédit est dans l'impasse. L'effet conjugué de la remontée des taux d'intérêt et d'un mode de calcul du taux d'usure qui s'avère inadapté à la situation entraîne, entre autres difficultés, une réduction des marges pour les banques.**

S'il est compréhensible qu'elles veuillent les préserver ; le remède consistant, pour certaines d'entre elles, à ne plus accepter de dossiers provenant de courtiers l'est moins.

Il peut certes se justifier par l'économie des commissions à verser à ceux avec lesquels elles ont conclu une convention de partenariat. Mais comment comprendre qu'elles écartent a contrario l'apport de dossiers solides, clés en main et sans coût, apportés par les courtiers hors convention qu'elles n'ont pas à rémunérer ?

Partenaires, pas adversaires ; c'est depuis toujours la façon dont nous, à la CNCEF Crédit, envisageons la relation banquier-courtier. Et aujourd'hui cette conviction prend tout son sens : c'est ensemble que nous parviendrons à surmonter les contraintes de la période, pour notre bénéfice partagé et celui des emprunteurs.

“Les courtiers en crédit continuent à face à des obstacles importants : hausse des prix de l'immobilier et des taux, inflation, analyse plus restrictive de la situation financière des emprunteurs. En qualité d'association représentative agréée, nous sommes attentifs au devenir de la profession. C'est la raison pour laquelle nous appelons nos partenaires bancaires à continuer à accueillir les dossiers de courtiers, et a fortiori ceux qui n'ont pas vocation à être commissionnés. ” conclut Christelle Molin-Mabille, Présidente de la CNCEF Crédit.

### Contact presse :

Christine SINGER - Attachée de presse CNCEF CREDIT - Tél. 06 03 91 06 13 - christine.singer@huit55.com